



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 77865

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontrent actuellement les professeurs stagiaires. En effet les parcours des lauréats du concours national rénové 2014, titulaires ou dispensés d'un master 2, et professeurs stagiaires de l'éducation nationale, ne sont plus reconnus. Ces professeurs stagiaires sont confrontés à de trop nombreuses obligations en plus des formations de préparation aux concours de recrutement dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) : assister à des cours et des travaux dirigés, rédiger un mémoire, repasser des partiels, etc. équivalant à une année de master 2. Or sous la pression, certains professeurs stagiaires démissionnent ou se déclarent en arrêt maladie. Un parcours adapté devait leur être proposé, mais celui-ci n'a pu être mis en place faute de moyens. Les professeurs stagiaires titulaires d'un master 2 et lauréats du concours rénové 2014 demandent que leur parcours antérieur soit reconnu et souhaitent recevoir une formation plus adaptée. La réforme de la formation des enseignants doit être un point fort de la refondation de l'école. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles actions pourraient être envisagées par le Gouvernement afin de permettre une meilleure prise en compte des parcours des enseignants stagiaires.

Texte de la réponse

La réforme de la formation des enseignants, levier essentiel de la refondation de l'école, est une réforme culturelle sans précédent dans notre système éducatif. A cet égard, l'année 2014-2015 a constitué une année de rodage pour quatre raisons : - l'entrée progressive dans le métier bouscule les organisations universitaires et académiques du fait de la diversité des stages et des profils des stagiaires ; - la mise en place de la formation par alternance représente un changement culturel important pour le système français de formation, habitué au modèle consécutif dont tous s'accordaient pourtant à dénoncer l'inefficacité et le coût humain (mal-être et démission en nombre de jeunes enseignants non préparés à la réalité du métier) ; - l'accroissement subit du nombre de stagiaires (de l'ordre de 18 000 à 25 000) met en tension les capacités d'encadrement et d'individualisation de la formation ; - la mise en place des parcours adaptés n'est pas toujours comprise par les professeurs stagiaires déjà titulaires d'un master qui ont tendance à la voir comme une charge de travail supplémentaire et non comme une opportunité de formation. D'ores et déjà, la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 sur les modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public, avec ses quatorze fiches annexes, a apporté à tous les acteurs les éclaircissements nécessaires sur les attendus professionnels de la formation : les professeurs stagiaires et leurs formateurs y voient la traduction des compétences attendues et vérifiées à l'entrée dans le métier au regard du référentiel professionnel. L'outil d'accompagnement joint en fiche 14 précise deux degrés de maîtrise pour chaque compétence observable en situation, ce qui permet aux professeurs stagiaires de s'auto-positionner (en prenant conscience de leurs forces et faiblesses) et aux équipes pédagogiques de mettre en place, sur cette base, des parcours de formation plus adaptés. Par ailleurs, la direction générale des ressources humaines (DGRH) joindra cette année à la circulaire annuelle relative à l'affectation en qualité de fonctionnaires stagiaires des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré, un formulaire standardisé

permettant de recueillir des données sur le parcours antérieur de ceux-ci. La circulaire du 3 juin 2015 d'orientation et de préparation de la rentrée 2015 engage les recteurs d'académie à revoir l'organisation des plans académiques de formation pour assurer la mise en place d'un continuum entre la nouvelle formation initiale et la formation continuée durant les premières années d'exercice du métier. La réforme de la formation est en train de substituer à l'ancien modèle (une formation initiale incomplète et une formation continue disparate) un tout autre modèle, celui d'un continuum de formation adossé sur le référentiel métier. C'est un processus ambitieux qui demande du temps, de l'accompagnement et l'adhésion de tous les acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77865

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2787

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7212